



## PROCES VERBAL DE SEANCE DU 13 MARS 2017

Etaient présents : MALAVIEILLE Patrick, Maire

Mme M : SOUSTELLE Marie-Claude, PEREZ Joseph, ARCANGIOLI Annie, FAURE Allain, MILLOT Sophie, MAHOUCHE Youssef, MONTENEZ Karine, DART Didier, FERNANDEZ Martine, CASADO Nicolas, DUMAS Anne-Claire, BRUN Christian, BEDJAOUI Aziza, BAUDUCCO Claude, EUGENE Pascale, JOUVERT Norbert, PORTALEZ Marie-Line, ALBEROLA André, GINEYS Mireille, SERRANO André, JAUZIN Michelle, BRUN André, BOUIX Ludovic, JOUVE Rosemonde, ~~ANDRE-MARTIN Colette~~, IRLLES Colette, CHAPUS Jean-Louis, NOUI Mohamed

Avaient donné procuration de vote :

Martine FERNANDEZ	à	Marie-Claude SOUSTELLE
Youssef MAHOUCHE	à	Nicolas CASADO
Colette ANDRE-MARTIN	à	Ludovic BOUIX

Madame Marie-Line PORTALEZ est nommée secrétaire pour toute la séance

**Monsieur le Maire** met aux voix le procès-verbal de la séance du 16 janvier 2017.

**Pas d'observation  
Adopté à l'unanimité**

**Monsieur le Maire** propose le rajout de deux questions. La première relative à la mise en place d'une ligne de trésorerie unique et la seconde relative à la création d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe au tableau des emplois.

**Pas d'observation  
Adopté à l'unanimité**

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire souhaite faire un point sur un certain nombre de dossiers.

### **1 – Recensement de la population**

**Monsieur le Maire** remercie l'administration et les agents recenseurs pour leur investissement dans cette mission qui n'est pas simple à réaliser. Le recensement s'est terminé le 18 février dernier. Il revient sur l'importance de la collecte dont les résultats conditionnent le versement des dotations de l'Etat.

**Monsieur le Maire** indique qu'il convient d'attendre les résultats officiels de l'INSEE. La commune devrait conserver sa strate de population avec la prise en compte de la population relevant des Communautés (EHPAD, gendarmerie, l'internat du collège et du lycée, les stagiaires AFPA, la maison du Figuier gérée par le SEP) malgré la démolition de logements appartenant tant au parc d'Habitat du Gard que de NEOLIA. Avec les réhabilitations des logements en cours, la commune devrait pouvoir offrir une qualité d'hébergement et ainsi se rendre plus attrayante pour l'accueil de nouveaux administrés.

### **2 – Questionnaire-consultation « projet de mutuelle de village »**

**Monsieur le Maire** indique que les services ont réceptionné 173 réponses. Le dossier va suivre son cours. Il rappelle les principes et le principal objectif qui est de permettre une facilité d'accès à des tarifs préférentiels, du fait d'une commande groupée, pour une couverture complémentaire en faveur des administrés intéressés.



### **3 – Distribution de l'eau suite aux derniers incidents.**

**Monsieur le Maire** revient sur le dernier incident entraînant une non-potabilité de l'eau sur les communes de Branoux-les-Taillades, La Grand'Combe et Les Salles du Gardon. Il souhaite communiquer au sujet des attaques dont il a fait l'objet et salue le travail réalisé par le SIDEA qui a su faire face, dans l'urgence, à ce problème.

**Monsieur le Maire** indique que la commune a déclenché l'automate d'appel afin de prévenir les administrés. Les services ont eu des observations à ce sujet. Deux points sont à améliorer : la réactivité et l'information.

**a – la réactivité** : l'actualisation de l'automatique doit être régulière et permanente. Au cours de l'année, les services incitent les nouveaux arrivants à communiquer leur numéro tout comme elle diffuse le document d'alerte en cas de rupture du barrage. Cependant, les administrés ne communiquent pas leur changement de numéro de téléphone, d'autres sont en liste rouge et d'autres ne répondent pas un numéro caché.

Pour remédier à ce problème, nous venons d'acheter l'annuaire électronique auprès des Télécoms.

**b – la clarté de l'information** : quand l'ARS annonce l'impotabilité de l'eau, il faut indiquer aux administrés qu'il suffit de la faire bouillir pour la rendre potable. Concernant la distribution de bouteille d'eau, la commune n'organise plus de distribution. Elle conserve quelques litres exceptionnellement pour dépanner des administrés malades. Le stock est destiné à ravitailler les écoles et l'EHPAD.

La polémique dans ce dossier n'avait pas sa place.

**Monsieur PEREZ** souhaite intervenir en réfutant, suite à cet incident, les paroles et les écrits. Il fait état d'une pétition dont le texte est trop restrictif.

**Monsieur PEREZ** revient sur l'historique du service de l'eau et de l'entretien des réseaux. Il indique qu'en 6 ans, 6 millions de travaux ont été entrepris sur la commune. D'autres sont prévus d'ici 4/5 ans. Tous les quartiers de la ville ont connu une amélioration des réseaux. Les 164 km de réseau n'ont jamais été réparés en 70 ans. Il indique qu'il y a une déperdition de 65 litres pour 100 litres pompés.

**Monsieur PEREZ** indique que de nouvelles études sont en cours pour de nouvelles ressources sur le Gravelongue.

**Monsieur PEREZ** revient sur les faits en expliquant les conditions dans lesquelles ont été réalisées les prélèvements, l'annonce tardive des résultats et les démarches engagées à l'issue de ces derniers.

**Monsieur NOUI** demande pourquoi le prélèvement s'est effectué sur les Taillades.

**Monsieur PEREZ** indique que les prélèvements peuvent s'opérer au sein d'équipements publics ou chez des privés.

**Monsieur PEREZ** revient sur la mise à jour des plateformes. Il indique que les numéros ont été demandés mais que les retours ne se font pas. A chaque ouverture de compteur, les coordonnées sont demandées.

**c- L'arrivée de la famille syrienne** que nous devons accueillir est prévue le 3 avril prochain. Une délégation les accueillera à Montpellier.

#### **d- Permanences de la CARMi**

Une rencontre doit se dérouler avec le syndicat CGT au sujet du maintien des permanences de la CARMi.

**Monsieur le Maire** rappelle les différents échanges entre les services depuis 2015. La commune a souhaité connaître la position de la CARMi quant au maintien des permanences sur Champclauson et La Levade. Il apparaissait une nécessité de réaliser des travaux sur ces locaux dont le montant prévisionnel s'élève à 40 000 €.

La CARMi a fait savoir qu'elle ne prendrait pas en charge les travaux et qu'elle se trouvait dans l'obligation de fermer ses permanences.





**Monsieur le Maire** précise que la CARMi a utilisé ses locaux pendant 35 ans à titre gratuit.

**e – Association LABO BEAN**

**Monsieur le Maire** fait état d'une nouvelle soirée organisée avec l'association LABO BEAN. Il précise que la mairie n'avait accordé aucune autorisation. Il explique diverses mesures en cours avec les services de l'Etat et de la sécurité civile et regrette les nuisances pour les riverains.

**Monsieur le Maire** partage son inquiétude quant aux conditions d'hygiène et de sécurité non-réunies pour l'accueil de 600 personnes.

**f- Installation d'un centre EPIDE**

**Monsieur le Maire** indique que la commune a reçu une proposition des services de l'Etat pour l'installation d'un centre EPIDE (établissement pour l'insertion dans l'emploi) sur le bâtiment AFPA.

**Monsieur le Maire** indique qu'il s'agit d'un établissement public d'insertion français, ayant pour mission d'assurer l'insertion sociale et professionnelle de jeunes en difficulté sociale, sans qualification ni emploi, grâce à un parcours adapté et individualisé. Reposant sur le principe du volontariat, le dispositif accueille et héberge des jeunes, de 18 à 25 ans, motivés et désireux de rompre avec la fatalité de l'échec. Il les aide à retrouver leur place dans la société en favorisant leur entrée dans la vie active et en leur permettant notamment d'acquérir les comportements sociaux de base nécessaires pour vivre au sein d'une communauté de travail.

**Monsieur le Maire** indique que ce centre pourrait accueillir près de 150 jeunes et qu'il y aurait des retombées économiques sur le territoire.

Le bâtiment est actuellement occupé par une soixantaine de jeunes suivant une formation AFPA. Une discussion est en cours avec le Président d'Alès Agglomération pour reloger ses personnes dans des logements sur Alès, lieu de leur formation. Ainsi les locaux pourraient être récupérés rapidement et les travaux de mise en sécurité pourraient enchaîner.

La rédaction, en ce sens, d'un vœu commun de tous les groupes politiques du Conseil Municipal sera rédigé en fin de séance.

**g – Pont Germain SOUSTELLE**

**Monsieur le Maire** indique que les travaux vont démarrer le 3 avril prochain et se termineront le 25 mai 2017. Il donne le détail des réalisations.

**Monsieur le Maire** partage les perturbations de voirie qu'ils vont engendrer ainsi que la nécessité de modifier le sens des rues sur le quartier des Pelouses.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

**I - Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement**

**Monsieur Nicolas CASADO** rappelle que les termes de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisent l'assemblée délibérante de délibérer pour engager des dépenses d'investissement avant le vote du Budget primitif. Cette autorisation prend fin dès l'adoption du budget et dans une limite haute de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice N-1, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Il les énumère et précise qu'ils seront inscrits au budget primitif 2017 voté lors de la prochaine séance.

**Pas d'observation  
Adopté à l'unanimité**



## **II - Attribution, par anticipation, de la subvention annuelle du Centre Social**

**Monsieur Nicolas CASADO** indique, que chaque année, la commune verse une subvention de fonctionnement au centre social. Afin de ne pas avoir recours à une ligne de trésorerie, il propose d'attribuer, par anticipation, la somme de 220 000 €.

**Pas d'observation  
Adopté à l'unanimité**

## **III - Augmentation de l'indemnité forfaitaire attribuée aux agents recenseurs**

**Monsieur Nicolas CASADO** rappelle qu'au cours de la séance du 29 novembre dernier, nous avons délibéré en faveur de l'octroi d'une indemnité de 900 € à verser aux agents ayant effectués la collecte de la campagne du recensement de la population.

En début de collecte, l'administration a dû mettre fin au contrat d'un agent recenseur. Le district de cet agent a été réparti entre 3 autres agents recenseurs volontaires pour cette substitution.

De plus, et afin de prendre en compte les difficultés qu'ont rencontrées les agents dans la collecte, il propose d'augmenter l'indemnité initialement validée pour les porter à :

Pour les 3 agents recenseurs ayant récupérés 1/3 d'un district	1 380 € brut
Pour les 7 autres agents recenseurs	1 140 € brut

**Pas d'observation  
Adopté à l'unanimité**

## **IV - Demande de participation au titre des amendes de police**

**Monsieur Christian BRUN** revient sur la séance du 16 janvier dernier au cours de laquelle des travaux de mise en sécurité de l'avenue Marcel Feydédié ont été validés.

**Monsieur Christian BRUN** indique qu'une étude technique préconise une nouvelle orientation des travaux qui consiste en la mise en place de deux écluses, à la diminution de la largeur de la chaussée, au déplacement de celle-ci, à la réalisation de stationnements et de trottoirs conformes à la réglementation, à la réalisation d'un emplacement réservé pour personnes à mobilité réduite ainsi qu'une limitation de vitesse à 30 km/h. Le coût total de l'opération s'élève à 42 280 € HT.

**Monsieur Christian BRUN** rappelle que les collectivités territoriales peuvent bénéficier de produits issus de la répartition des amendes de police relative à la circulation routière, il propose de délibérer en faveur de cette demande de participation auprès des services départementaux.

Monsieur le Maire propose de présenter les deux questions complémentaires pour laisser une marge au débat d'orientation budgétaire.

### **Question complémentaire n°1 : Mise en place d'une ligne de trésorerie unique**

**Monsieur Nicolas CASADO** indique que la commune a contracté en 2016 auprès de la Caisse d'Epargne deux lignes de trésorerie. La première s'élève à 200 000 € et la seconde à 300 000 €.

La Caisse d'Epargne, pour faciliter la gestion, propose de délibérer afin de regrouper ces deux lignes en une seule d'un montant de 500 000 €

**Monsieur Nicolas CASADO** rappelle qu'il s'agit d'un concours financier rapidement disponible permettant de mobiliser des fonds au gré des besoins ponctuels sur une année.





**Monsieur Nicolas CASADO** propose de délibérer d'une part pour autoriser Monsieur le Maire à engager la commune à hauteur de 500 000 € et d'autre part pour accepter cette ligne de crédit.

**Pas d'observation  
Adopté à l'unanimité**

**Question complémentaire n°2 : Création de poste au tableau des emplois**

**Monsieur Nicolas CASADO** propose de créer un poste d'adjoint technique territorial au tableau des emplois et ce, en vue de nommer un agent travaillant pour la collectivité depuis 5 ans.

**Pas d'observation  
Adopté à l'unanimité**

**V - Débat d'Orientation Budgétaire**

**Monsieur Nicolas CASADO** rappelle qu'il s'agit d'une étape essentielle de la session budgétaire pour une collectivité de plus de 3 500 habitants.

La loi NOTRE oblige les collectivités, dans le cadre de l'amélioration de la transparence dans le domaine des finances, de mettre en ligne sur le site internet de la ville, le rapport du débat d'orientation budgétaire. Il sera donc accessible dans son intégralité.

Chaque membre de l'assemblée en a reçu un exemplaire avec sa convocation

**Monsieur Nicolas CASADO** indique qu'entre la date d'envoi de la convocation et la séance, une mise à jour a été effectuée selon les orientations du Comptable. Cet écart porte sur la contribution au SDIS d'un montant de 174 000 €.

**Monsieur Nicolas CASADO** utilise un support vidéo pour retracer le contexte financier national et local, les objectifs fixés par la majorité municipale et les orientations souhaitées par politique publique. Ces dernières sont déclinées et complétées par les élus qui en ont la charge. Ces prises de parole sont aussi l'occasion de donner du lien et des informations sur les réalisations engagées.

**Les grandes orientations du budget 2017 sont les suivantes :**

- Une régulation des dépenses de fonctionnement
- Une fiscalité maîtrisée sans augmentation des impôts
- Une stabilité de l'encours de la dette.

**Maintenir l'investissement autour de trois priorités :**

- L'attractivité avec le développement de projets structurants
- L'environnement avec un cadre de vie de qualité
- La cohésion sociale avec « le bien vivre ensemble »

**Autour du programme suivant :**

- Supervision en partenariat avec Alès Agglomération de la construction du pôle de santé
- Travaux du pont Germain Soustelle en lien avec le Conseil Départemental
- Réhabilitation des bâtiments du quartier des Pelouses en lien avec Habitat du Gard
- Acquisition des locaux AFPA (à confirmer en fonction de l'accueil d'un EPIDE
- La poursuite des études pour l'Eco-quartier de la Forêt et Fougères
- L'extension du cimetière de Champclauson
- La poursuite des travaux de mise en discrétion des réseaux
- L'aménagement du 1<sup>er</sup> étage du Centre de Loisirs pour héberger le CMPP



- La remise en état de bon nombre de nos bâtiments dans le but de les proposer à la location
- La mise en sécurité de nos voiries par la pose de ralentisseurs
- Divers travaux de proximité à hauteur de 300 000 €

#### **Une maîtrise rigoureuse de l'ensemble des dépenses de fonctionnement**

- Une maîtrise de l'évolution de la masse salariale basée sur les priorités suivantes et ce malgré les mesures obligatoires prenant en compte l'évolution statutaire
- Assurer le pilotage de la masse salariale de manière à veiller à l'optimisation des moyens
- Adapter les services municipaux aux priorités municipales et aux besoins des citoyens
  - o Le non remplacement des personnels demandant leur droit à la retraite poste pour poste. Une réorganisation des services est engagée et doit se poursuivre.
- Une maîtrise des dépenses de gestion courante

**Monsieur Ludovic BOUX** revient sur les objectifs du débat d'orientation budgétaire. Il rappelle les orientations de la loi de finances de 2017 reprenant les axes des lois de finances de 2015 et de 2016, à savoir :

- Baisse des dotations,
- Renforcement de la péréquation du fait de la baisse de la DGF
- Dernière tranche de la contribution des collectivités au redressement des finances publiques

Concernant les orientations de la commune pour l'année 2017 :

- Le rapport est succinct par rapport à l'annonce des politiques publiques
- Une baisse sur les propositions d'investissement
- Une diminution de la dette

Deux axes sont retenus par le groupe : une volonté de désendettement et une maîtrise des dépenses.

**Monsieur Allain FAURE** convient d'un excellent travail malgré les difficultés que connaît la commune. Il remercie aussi l'investissement de l'administration. Il se félicite de la solidarité entre élus, des actions solidaires envers les administrés ainsi que l'accueil d'une famille syrienne. Il retient de cette présentation une gestion saine au regard du montant de la dette par habitant.

**Monsieur Joseph PEREZ** rejoint les propos de Monsieur FAURE. Il se réjouit de la maîtrise du fonctionnement et du programme proposé en investissement. Il ajoute que la réflexion sur la requalification des boulevards va être aussi engagée cette année. Les travaux réalisés en lien avec nos partenaires vont aussi donner une plus-value et embellir notre ville.

Les travaux de proximité seront de bons augures, la réorganisation des services se met en place. Il faut tenir compte des évolutions du temps, de la mutualisation et d'une nouvelle organisation avec Alès Agglomération. 2017 est une année de transition qui doit servir de tremplin pour les années à venir.

**Monsieur le Maire** porte un regard bienveillant sur la vie de la commune. Le tissu associatif, très présent, accompli de belles réalisations. Il revient sur la soirée organisée au cratère autour des actions de la politique de la ville.



**Monsieur le Maire** indique aussi que la commune va signer un Contrat Territorial Rural afin d'obtenir des fonds pour les travaux en faveur du CMPP.

Il relève les contretemps en investissement, soulignés par Monsieur BOUIX, et revient sur les motifs de report des travaux sur le cimetière de Champclauson.

Il dresse un bilan très positif des différentes actions et manifestations conduites depuis ce début d'année et donne pour information les dates des prochaines réunions de travail en faveur de la gestion communale.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 20 h 30.

**Le Maire de La Grand'Combe**  
**Vice-Président d'Alès Agglomération**  
**Vice-Président du Conseil Départemental**

**Patrick MALAVIEILLE**